

CYCLE “ÉCONOMIE PARTICIPATIVE”

Organisé en trois forums thématiques dans le cadre
du programme ADA (Argumenter, Décider, Agir)

les mardi 4 novembre, jeudi 20 novembre et jeudi 4 décembre 2014

MESHS | Espace Baietto
17h00-19h30

Faire participer les destinataires des décisions et des actions à leur élaboration, transformer les individus en acteurs : telle est la démarche participative, de plus en plus mobilisée pour soutenir la prise de décision publique et qui gagne, avec un succès grandissant, l'économie.

Si les termes d' « économie participative » restent peu évocateurs pour une grande majorité de français, 75% d'entre eux ont ou ont eu des pratiques rattachées à cette économie émergente promise à une croissance exponentielle. Fondée sur l'échange, le partage, le prêt, l'usage des biens plutôt que la propriété, l'économie participative se déploie, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, dans de nombreux secteurs d'activité : le logement, le transport, le financement, le travail, la création, la recherche, l'alimentation, l'habillement, etc.

L'économie participative s'affiche comme une voie de rupture avec l'économie traditionnelle, générant tensions et affrontements avec les modèles en place. Elle recouvre des pratiques diversifiées qui sont autant de laboratoires de nouveaux modèles socio-économiques. Le développement observé et espéré de ces pratiques du partage pourrait toutefois amener à dépasser cette opposition et à envisager l'économie participative comme un levier de relance de l'activité économique. Les performances des startups françaises du partage pourraient attiser l'envie des acteurs économiques et politiques d'intégrer ces pratiques au sein des modes d'organisation établis.

Trois tables rondes permettront de prendre la mesure de l'attrait exercé par ce modèle économique participatif en confrontant les points de vue des chercheurs, acteurs socio-économiques et politiques.

Organisatrice :

Sandrine CHASSAGNARD-PINET, Professeur de droit privé à l'université Lille 2, CRD&P- Équipe René DEMOGUE, membre de l'équipe de direction de la MESHS
sandrine.chassagnard-pinet@univ-lille2.fr

MESHS

2, rue des Canonniers

59000 Lille

Tél. 03 20 12 58 30

Programme disponible à l'adresse :

www.meshs.fr

Entrée libre dans la limite des places disponibles

17h00-19h30 | Journée du mardi 4 novembre 2014 :

Le financement participatif

Le financement participatif ou *crowdfunding* constitue un mode de financement dit désintermédié qui permet aux porteurs de projets de procéder à une levée de fonds auprès du public, via des plateformes dédiées, sans passer par l'intermédiaire des acteurs traditionnels du financement. Qu'il prenne la forme d'un prêt, d'un don avec ou sans contrepartie ou d'une prise de participation en capital, le financement participatif repose sur un appel à la foule et permet, outre l'obtention de fonds, de mesurer l'attractivité d'un projet auprès du public et de générer un mouvement de soutien à son appui.

L'essor remarquable du *crowdfunding*, tant à l'échelle nationale que mondiale, incite les acteurs économiques et politiques à l'envisager comme un levier de développement régional. Il fait ainsi partie, conformément aux préconisations de Jeremy Rifkin, des outils novateurs devant appuyer le financement de la Troisième révolution industrielle en Nord-Pas-de-Calais, avec l'ambition d'en faire l'un des premiers outils du financement privé de la mutation énergétique et du renouveau industriel régional.

La table ronde aura pour objet d'appréhender les différentes formes de financement participatif, de mesurer la part que ce mode de financement est susceptible de prendre dans le financement de l'innovation (financement d'entreprises innovantes et de la recherche) et d'envisager la manière dont il peut s'inscrire dans les stratégies territoriales de développement.

Participants :

Max ANGHILANTE, Fondateur de DaVinciCrowd, plateforme de financement participatif de la recherche

David BRUSSELLE, Directeur financier de la CCI Nord de France

François CARBONE, Vice président de Financement participatif France, Anaxago

Marc GODEFROY, Conseiller délégué à l'Économie sociale et solidaire - Lille Métropole Communauté Urbaine

Armin SCHWIENBACHER, Professeur de finance, université Lille 2

Pierre-Henri SOLER, Unilend, plateforme de financement participatif des entreprises

Animateurs de la table ronde : Armin SCHWIENBACHER et Sandrine CHASSAGNARD-PINET

Organisatrice :

Sandrine CHASSAGNARD-PINET, Professeur de droit privé à l'université Lille 2, CRD&P- Équipe René DEMOGUE, membre de l'équipe de direction de la MESHS

sandrine.chassagnard-pinet@univ-lille2.fr

Entrée libre dans la limite des places disponibles

MESHS

2, rue des Canoniers

59000 Lille

Tél. 03 20 12 58 30

Programme disponible à l'adresse :

www.meshs.fr

17h00-19h30 | Journée du jeudi 20 novembre 2014 :

L'habitat participatif

Le recours à l'habitat participatif est motivé par la volonté des individus de s'approprier la réalisation de leur espace de vie dans le cadre d'un habitat collectif. Le groupe d'habitants – rassemblé autour de valeurs communes telles que la non-spéculation, la solidarité, la mixité sociale, la mutualisation des espaces ou encore l'exigence d'un habitat écologique – s'implique dans toutes les étapes de réalisation de l'immeuble. Les habitants deviennent acteurs de leur habitat : ils conçoivent, construisent et gèrent ensemble leurs logements et les espaces destinés à un usage commun.

Le législateur, qui vient de doter l'habitat participatif d'un cadre juridique et, ce faisant, de lui accorder une reconnaissance légale, lui assigne pour mission de favoriser « la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants » selon les termes de la loi A.L.U.R. du 24 mars 2014. Le développement de l'habitat participatif devrait donc s'insérer dans les politiques nationales et locales de logement mais aussi être articulé avec l'habitat social.

Si le nombre de projets en habitat participatif réalisés ces dernières années reste faible, ceux en phase d'étude opérationnelle ou en cours de constitution sont en augmentation constante, encouragés par les appels à projets lancés par les villes et le soutien apporté par certaines collectivités territoriales rassemblées dans le réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP).

La table ronde offrira une occasion de débat sur le nouveau cadre juridique pour l'habitat participatif issu de la loi A.L.U.R. à l'heure où les décrets d'application seront en cours de rédaction. Elle permettra de mesurer la place faite à l'habitat participatif au sein des politiques publiques de logement et d'appréhender les difficultés d'intégration de logements sociaux dans l'habitat groupé.

Participants :

Gaël CHANTEPIE, Professeur de droit privé, université Lille 2

Olivier DAVID, Président d'Habicoop

Julie Xavier KONIOR, Responsable des politiques locatives et sociales, OPH Lille Métropole Habitat

Audrey LINKENHELD, Députée, rapporteur de la loi ALUR

Philippe MAZENC, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Sous-directeur de la législation de l'habitat et des organismes constructeurs

Jean-Louis SEHIER, Président d'Éco Habitat Groupé

Animateurs de la table ronde : Gaël CHANTEPIE et Sandrine CHASSAGNARD-PINET



Maison européenne
des sciences de l'homme
et de la société



17h00-19h30 | Journée du jeudi 4 décembre 2014 :

La consommation collaborative

Caractéristique d'un passage de l'âge de la propriété à l'âge de l'accès, l'essor de la consommation collaborative bouscule le modèle dominant. Covoiturage, échange de logements, achats groupés, prêt ou location de biens dans une relation « *peer to peer* » sont autant de pratiques qui dessinent les contours d'une nouvelle économie où l'usage l'emporte sur la possession, où la fonctionnalité prime sur la propriété. Centrée sur la circulation des biens et des compétences, la consommation collaborative utilise Internet et les réseaux sociaux pour mettre en relation les consommateurs prêts à troquer, échanger, collaborer. Sous cette appellation de « consommation collaborative » sont toutefois regroupées des pratiques diverses qui ne sont pas toutes motivées par la même volonté et le même degré de solidarité et de partage mais qui ont en commun la participation – bénévole ou rémunérée - des consommateurs.

Le développement exponentiel de ce mode émergent de consommation incite les acteurs de l'économie traditionnelle à repenser leurs offres de biens et de services à l'aune de ces nouvelles pratiques. Les grandes entreprises commencent à investir le terrain de la consommation collaborative que ce soit dans le secteur de l'automobile, de l'habillement ou de la grande distribution.

À l'occasion de la table ronde, seront confrontés les différents modèles d'économie collaborative, sera questionné le statut du consommateur qui collabore et seront débattues les stratégies des entreprises face au développement de l'économie du partage.

Participants :

Guillaume DELBAR, Vice-président Innovation-Recherche de Lille Métropole Communauté Urbaine

Frédérique GRIGOLATO, CEO et fondatrice de Clic and Walk

Maud HERBERT et Isabelle ROBERT, Professeures en sciences de gestion à l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution (IMMD)/Université Lille 2

David HIEZ, Professeur de droit privé, Université du Luxembourg

Edwin MOOTOOSAMY, co-fondateur de OuiShare

Adrien POTEAUX, Administrateur de l'association régionale des AMAP du Nord- Pas de Calais, représentant du MIRAMAP (Mouvement inter-régional des AMAP)

Animateurs de la table ronde : David HIEZ et Sandrine CHASSAGNARD-PINET



Maison européenne
des sciences de l'homme
et de la société

